



RÉGION DU QUÉBEC

Préoccupations de la communauté juive au Québec

Novembre 2008

Région du Québec

7155 chemin Côte Saint-Luc, bureau 202

Montréal, QC H4V 1J2

Tél.: 514-733-5377

Télécopieur: 514-342-9632

Courriel : infoquebec@bnaibrith.ca

TABLE DES MATIÈRES

Préoccupations de la communauté juive au Québec.....	3
I. Accommodements raisonnables.....	3
II. Combattre le racisme et la discrimination.....	4
<i>a. Antisémitisme</i>	<i>4</i>
<i>b. La haine sur Internet.....</i>	<i>6</i>
III. Promouvoir la tolérance	7
IV. Pauvreté.....	8
V. Logement	11
Résumé des activités de B'nai Brith Canada	13
i. Qui nous sommes et ce que nous faisons	13
ii. Les départements de B'nai Brith Canada.....	14

Préoccupations de la communauté juive au Québec

B'nai Brith Canada est la seule voix indépendante de la communauté juive, exprimant les préoccupations de la communauté dans son ensemble et plaidant en sa faveur auprès des instances gouvernementales, des ONG et des acteurs majeurs de la société canadienne. Doyenne des organisations juives, B'nai Brith jouit depuis 1875 d'une excellente réputation à titre de chef de file pour ses initiatives en matière de droits de la personne, de son combat inlassable contre toutes les formes de racisme dans la société, de son activisme communautaire résolu face aux sujets d'actualités pressants, et de la gamme variée de programmes d'action sociale et bénévole, au service de la collectivité.

Le présent document d'information vise à aider les candidats aux élections provinciales québécoises de 2008 à mieux comprendre les principales préoccupations de B'nai Brith et de la communauté juive au Québec, ainsi qu'à leur offrir des suggestions pour la gestion de ces enjeux. À titre d'organisation non partisane, B'nai Brith – Région du Québec s'engage à collaborer avec le gouvernement du Québec, à répondre aux besoins de la communauté juive et à rejoindre tous les Québécois.

II. Accommodements raisonnables

Il est évident, d'après la réaction de la société québécoise et la façon dont sont formulés les reportages des médias, qu'il existe une certaine confusion à propos de ce qu'un accommodement comprend réellement. Le manque de compréhension fondamental de ce concept a servi à alimenter un débat non productif et à diviser la société québécoise, créant un clivage entre les groupes minoritaires/religieux.

Afin de répondre à ces idées fausses, B'nai Brith a publié un guide éducatif destiné aux organismes communautaires et gouvernementaux, aux établissements de soins de santé et aux écoles. Ce document fournira de l'information précise sur la définition légale des accommodements raisonnables, un survol de la façon dont ils peuvent être réalisés, ainsi que des exemples d'application et de l'information sur les idées fausses qui sont souvent associées avec ce terme.

B'nai Brith Canada – Région du Québec a récemment félicité la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC) pour avoir sensibilisé le public aux questions concernant les accommodements raisonnables qui ont créé des divisions au sein de la société québécoise et elle apporte son soutien à plusieurs des recommandations formulées dans le rapport.

Recommandations :

1. B'nai Brith presse le gouvernement de mettre en œuvre des mesures pour que le concept d'accommodement raisonnable soit clarifié, en travaillant **avec des groupes compétents dans ce domaine, comme la Ligue des droits de la personne de B'nai Brith.**
2. **Nous demandons au gouvernement de mettre à disposition partout au Québec des ressources utiles, comme le guide éducatif de la Ligue sur les accommodements raisonnables.**

III. Combattre le racisme et la discrimination

a. Antisémitisme

Depuis 1982, B'nai Brith Canada publie chaque année son *Rapport des incidents d'antisémitisme*, une analyse systématique des incidents d'antisémitisme partout au Canada. Ce document est la source d'information la plus crédible sur l'antisémitisme au pays et est consultée par des organismes gouvernementaux et des organismes d'application de la loi à l'échelle mondiale, notamment Statistique Canada, le département d'État des États-Unis et la Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

L'*Audit* 2007 révèle une tendance inquiétante avec 1 042 incidents signalés au Canada, une hausse de 11,4 % par rapport à l'année précédente. Les statistiques pour le Québec soulignent cette tendance à la hausse; en effet 291 de ces incidents y sont survenus, 28,8 % de plus qu'en 2006. En outre, les chiffres pour le Québec régional dévoilent une autre situation inquiétante : les incidents dans cette région ont presque quadruplé, passant de 11 en 2006 à 42 en 2007.

Ces données, combinées au nombre d'incidents signalés à ce jour pour 2008, confirment que l'antisémitisme est réellement une menace persistante pour la sécurité et le bien-être des juifs canadiens à la maison, à l'école, dans la rue et au travail. Tout au long de 2008, et particulièrement pendant les mois d'été, notre bureau de Montréal a été inondé d'appels à propos d'incidents comprenant des agressions, des menaces de mort et des graffitis extrêmement antisémites, dont des graffitis de croix gammées et d'autres symboles nazis sur des propriétés de la communauté juive.

Pour gérer efficacement le problème quant aux incidents d'antisémitisme, **B'nai Brith exhorte le gouvernement du Québec à prendre des mesures décisives pour lutter non seulement contre l'antisémitisme, mais aussi contre toutes les formes de racisme.** B'nai Brith a l'expérience de partenariats réussis avec des écoles et des groupes communautaires en ce qui concerne l'adoption d'une politique de tolérance zéro de l'antisémitisme et du racisme. L'organisation est donc à même d'offrir des ressources et une formation cruciales dans ce domaine.

Recommandations :

1. B'nai Brith presse le gouvernement du Québec d'accroître la vigilance et la sensibilité des représentants du gouvernement, des autorités policières, des tribunaux, des commissions scolaires et de toute la société afin d'améliorer la protection accordée aux victimes de racisme et de sectarisme dans la province.

2. B'nai Brith presse le procureur général du Québec de poursuivre avec plus de dynamisme, en vertu des articles 318 et 319 du *Code criminel*, les auteurs de crimes haineux qui ont sciemment incité à la haine ou encouragé la haine contre des groupes identifiables, en se fondant sur la couleur, la race, la religion, l'origine ethnique ou l'orientation sexuelle.

3 Il convient de porter des accusations de haine s'il y a lieu pour le crime de méfait contre une propriété religieuse en vertu de l'article 430(4.1) du *Code criminel*, pour contribuer à faire une priorité de la sécurité des institutions religieuses des communautés vulnérables.

4 Il convient que le procureur général s'assure que les peines plus sévères prévues à l'article 178 du *Code criminel* sont appliquées avec rigueur.

5 Il convient que les provinces et le fédéral promulguent des lois strictes pour interdire l'adhésion à une organisation raciste et l'exhibition de symboles racistes.

6 **Un examen attentif des modifications législatives s'impose pour lutter contre la diffusion du matériel haineux, y compris le négationnisme.**

7. **Il convient que tous les services de police importants de la province aient des unités spécialisées en crimes haineux et spécifiquement formées pour déterminer s'il y a crime haineux et enquêter en conséquence,** de façon à permettre l'application de la législation protectrice et la promotion de la tolérance zéro en matière de crimes haineux.

8. **B'nai Brith recommande que le gouvernement du Québec rende obligatoire l'inclusion de l'éducation sur l'antidiscrimination et l'antiviolence dans le programme des écoles québécoises.**

9. Il convient d'accroître le financement d'organisations comme La ligue des droits de la personne de B'nai Brith qui peuvent aider les écoles, les agences du secteur public et les groupes communautaires à élaborer des programmes, à reconnaître les signes avant-coureurs et à prendre des mesures contre la haine dans les écoles et les collectivités locales à travers le Québec.

10. Davantage de financement public devrait être consacré à des projets de lutte contre le racisme, comme notre programme de formation *Taking Action Against Hate*

(Des mesures contre la haine) développé par la Ligue des droits de la personne, qui a été présenté avec succès à des milliers d'enseignants, d'étudiants, de professionnels de l'application de la loi, de travailleurs des secteurs public et privé, et de groupes minoritaires vulnérables partout au pays. Procurer ce type de programme aux écoles et aux communautés québécoises ferait de notre province un chef de file en matière de formation contre le racisme et encouragerait un esprit d'activisme pour les droits de la personne dans de nombreux secteurs de notre société multiculturelle.

b. La haine sur Internet

Le problème croissant de la haine sur l'Internet a été l'objet d'une conférence internationale coordonnée par notre organisation en septembre 2006, à laquelle ont participé des experts venant de partout au Québec et au Canada, ainsi que de nombreux pays. Étant donné qu'Internet constitue le moyen de télécommunication qui connaît la croissance la plus rapide au monde, sa portée planétaire et sa relative facilité d'utilisation en font un outil idéal pour la promotion des droits de la personne auprès d'un public international toujours plus nombreux. Malheureusement, les mécanismes qui font d'Internet un formidable outil de sensibilisation en font aussi un moyen aussi dangereux qu'efficace de promouvoir la haine envers les minorités raciales et religieuses. En fait, les « semeurs de haine » ont été parmi les premiers à réaliser l'incroyable efficacité avec laquelle Internet leur permettait de véhiculer leurs messages. Ainsi, l'ordinateur est en train de remplacer les modes de communication conventionnels et de devenir le média privilégié des adeptes de la propagande haineuse.

En 2007, la Ligne antiraciste de la Ligue a reçu 310 signalements d'incidents haineux sur le Web avec un lien canadien pour ce qui est du contenu, des auteurs et/ou des victimes, par rapport à 254 en 2006 et à 164 en 2005. Ce chiffre ne représente que la pointe de l'iceberg en termes de prolifération de propagande haineuse véhiculée via Internet. De plus, Internet ne reconnaissant aucune frontière internationale, des publications prohibées par la loi canadienne, entrent et sortent du Canada sans entraves et en toute impunité, via les sites Web haineux.

Bien que B'nai Brith comprenne qu'il est impossible d'aborder le problème de la haine sur l'Internet sans la participation de tous les niveaux de gouvernement, nous pressons le gouvernement du Québec de tracer la voie et d'engager ses ressources dans le traitement de ce problème de plus en plus sérieux. Un effort coordonné s'impose sur plusieurs plans, utilisant toutes les ressources disponibles dans le cadre de la protection, de partenariats et de la prévention. Dans ce combat, nos trois outils les plus puissants sont la loi, l'action communautaire et l'éducation.

Recommandations :

1. Nous recommandons que le gouvernement encourage le dialogue entre les professionnels de l'application de la loi, les ONG, les éducateurs et les fournisseurs

d'accès à l'Internet, dans un premier pas vers une approche coordonnée dans la lutte contre la haine sur l'Internet.

2. Il convient que des niveaux de financement public appropriés soient affectés à la traque de la haine et au développement de logiciels de filtrage.

3. B'nai Brith suggère d'établir un groupe de travail pour étudier le problème qui comprendra toutes les parties intéressées, en utilisant comme modèle la démarche empruntée par l'organisation dans la planification du 3^e Symposium international sur la haine sur l'Internet en septembre 2006.

4. Il convient de faire davantage d'efforts pour intégrer l'éducation sur les droits de la personne dans nos écoles. Par exemple, les cours de culture informatique doivent inclure des stratégies pour enseigner aux jeunes élèves impressionnables comment déceler les mensonges et la propagande, peu importe comment les colporteurs de haine en ligne s'y prennent pour leur donner une apparence de crédibilité.

III. Promouvoir la tolérance

À titre d'organisation communautaire de base qui offre des services de première ligne aux communautés juive et non juive depuis plus de 130 ans, B'nai Brith sait qu'il est essentiel d'entretenir des liens interculturels harmonieux à la fois entre les nouveaux immigrants et les actuels groupes culturels, religieux et/ou ethniques déjà établis dans la province. La composition linguistique, ethnique et religieuse de la société québécoise est à la fois diversifiée et dynamique. Que les Québécois s'identifient le plus à leur langue maternelle, à leurs origines ethniques, à leur religion ou à une combinaison de plusieurs éléments, il semble que le Québec ait un caractère multiculturel unique et cherche à intégrer l'identité distinctive de ses immigrants à sa société pluraliste.

Étant donné que le nombre d'immigrants accepté par le Québec continue d'augmenter, il est important que les efforts visant à promouvoir leur intégration et leur acceptation au sein de la société québécoise s'intensifient à la fois dans le secteur public et le secteur privé. À l'heure actuelle, un grand nombre de services sont accessibles aux immigrants à leur arrivée; ils ont notamment la possibilité de rencontrer un agent d'intégration du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, et de participer à des séances d'information consacrées à l'établissement au Québec, à la recherche d'emploi, à l'accès au système de santé et à d'autres questions. Bien qu'une aide concrète pour assurer la satisfaction des besoins essentiels soit cruciale pour l'établissement des nouveaux immigrants, il convient que tout travail d'orientation comprenne du matériel éducatif sur les défis et les avantages que pose la vie dans une société multiculturelle.

B'nai Brith Canada – Région du Québec a accueilli avec joie la première initiative du gouvernement pour sensibiliser les nouveaux immigrants aux valeurs démocratiques du

Québec, telles que dévoilée dans son plan d'action 2008-2012. **Si le plan d'action 2008-2012 semble un pas important vers l'éducation des nouveaux venus au Québec, nous attendons toujours de voir comment le nouveau programme sera mis en place.**

Recommandations :

1. B'nai Brith presse le gouvernement d'établir un programme éducatif dynamique pour les nouveaux immigrants, surtout ceux qui arrivent de pays sans traditions démocratiques enracinées et qui pourraient importer au Canada leurs haines et leurs préjugés.
2. **Il convient que le financement soit affecté à des groupes communautaires comme la Ligue des droits de la personne, pour qu'ils puissent offrir aux nouveaux immigrants des initiatives communautaires additionnelles axées sur l'éducation aux droits de la personne et sur la formation à la diversité.**

IV. Pauvreté

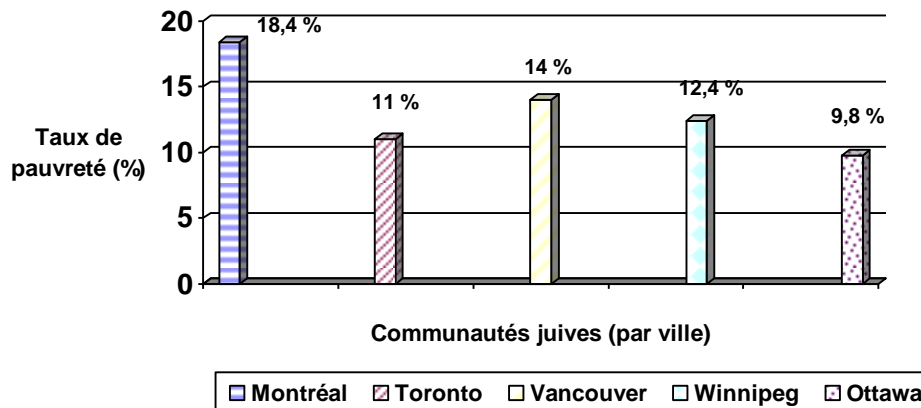
Selon l'Association canadienne des banques alimentaire, le nombre de personnes qui a fait appel à des banques alimentaires a augmenté de 6 % entre 1997 et 2008. Chaque mois, plus 704 000 Canadiens et Canadiennes affamés ont reçu de la nourriture d'une banque alimentaire, image vivante du nombre croissant de personnes qui vivent dans la pauvreté au Canada.¹

Le pourcentage de personnes défavorisées sur le plan économique augmente constamment dans la communauté juive montréalaise depuis 1971 et est maintenant le plus élevé parmi toutes les principales communautés juives au Canada.²

¹ Banques alimentaires Canada <http://www.cafb-acba.ca/main2.cfm?id=10718648-B6A7-8AA0-6A3C6F3CAC0124E1>.

² Shahar, Charles et Karpman. Susan. 2004. The Jewish Community of Montreal Part IV: The Jewish Poor, série «Analyses» du recensement de 2001, 2004

Taux de pauvreté des principales communautés juives au Canada (2001)



D'après des données tirées de The Jewish Community of Montreal Part IV: The Jewish Poor, série «Analyses» du recensement de 2001

Des recherches démographiques révèlent également que les taux de pauvreté pour 1981 et 1991 étaient considérablement plus élevés pour les juifs de Montréal que les taux moyens pour la population juive canadienne globale **et que la moyenne nationale pour l'ensemble de la population canadienne.**³ En 2001, 18,4 % de la communauté juive (soit 17 110 personnes) vivait dans la pauvreté au Québec.⁴

Un examen plus approfondi de ce groupe démographique révèle que jusqu'à 20 % des personnes âgées et quelque 32 % des mères célibataires dans la communauté juive sont considérées comme pauvres.⁵

Ces données contredisent sombrement les préjugés des juifs et des non juifs à propos de la richesse supposée des juifs dans notre société.

Bien que l'utilisation des banques alimentaires au Québec ait chuté de 26,7 % en mars 2006, 41,2 % des banques alimentaires de la province ont signalé des hausses l'an dernier, représentant une augmentation de 10 % du nombre de personnes ayant recours à ces organismes et dépendant de l'aide sociale comme principale source de revenu. Le nombre d'enfants utilisant les banques alimentaires a progressé de 9,2 % entre mars 2005 et mars 2006, totalisant ainsi 43 %.⁶

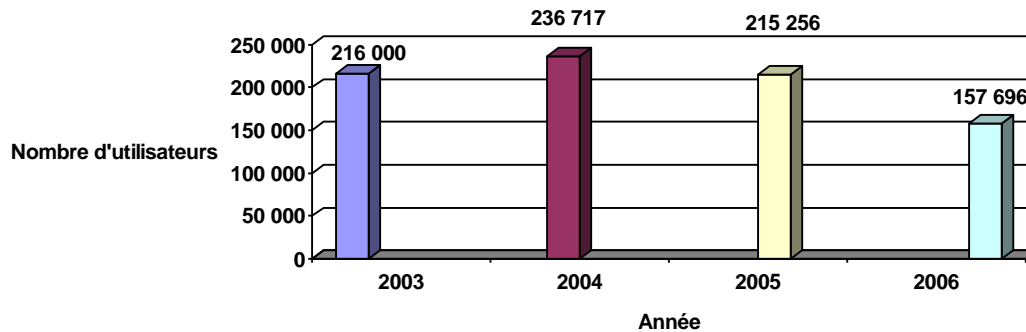
³ *Idem*

⁴ *Idem*

⁵ Shahr, Charles et Susan Karpman. 2004. The Jewish Community of Montreal Part IV: The Jewish Poor, série «Analyses» du recensement de 2001

⁶ Association canadienne des banques alimentaires. 2004. La pauvreté dans une terre d'abondance : Vers un Canada libre de la faim

Utilisateurs des banques alimentaires au Québec (mars 2003 à 2006)



Données tirées du rapport Bilan-faim 2003-2006 de l'Association canadienne des banques alimentaires

Bien qu'il n'existe aucune statistique sur l'utilisation des banques alimentaires par la communauté juive en particulier, il est évident que les juifs du Québec, tout comme les autres Québécois vivant dans la pauvreté, dépendent des banques alimentaires pour répondre à leurs besoins alimentaires. En fait, les coûts liés au mode de vie « juif » et à une diète cachère peuvent ajouter un fardeau financier supplémentaire aux Québécois juifs essayant de répondre à leurs besoins alimentaires de base tout en respectant leurs traditions.

Les intervenants des banques alimentaires et des programmes communautaires de soutien alimentaire sont largement d'accord sur le fait que leurs services et leurs projets ne suffisent pas à répondre aux besoins à long terme des Québécois à faible revenu et sont d'avis que la cause profonde de l'insécurité quant à l'alimentation doit être traitée par des solutions amenées par la politique publique. Cependant, l'utilisation des banques alimentaires et des programmes communautaires de soutien alimentaire continue de croître, ce qui indique que les initiatives du gouvernement en vue de réduire la pauvreté et la faim ne suffisent pas encore à répondre aux besoins des personnes qui luttent tous les jours pour trouver à se nourrir. C'est pour cette raison que B'nai Brith croit que les mesures communautaires doivent être maintenues pendant que le gouvernement s'attaque à ce problème d'un point de vue plus global. Une alimentation adéquate est généralement considérée comme un des plus importants facteurs déterminants pour la santé, et le rôle des programmes alimentaires communautaires comme mesure aidant à atténuer ce problème doit être reconnu et soutenu.

Depuis plus de 60 ans, B'nai Brith livre des aliments et des paniers-cadeaux aux familles juives et non juives dans des collectivités partout au Canada. Cette année, B'nai Brith – Région du Québec a distribué plus de 4 000 paniers de provisions à des personnes de la région métropolitaine de Montréal, de Laval, de la Rive-Sud et de Québec avant Rosh Hashanah et la Pâque juive. Ce programme fournit également des aliments à Jeunesse au Soleil, au programme Générations, à Multicaf et au Centre communautaire MADA.

Le Programme exerce ses activités avec un budget annuel d'environ 150 000 \$. Ce financement est recueilli dans le cadre du tournoi de golf annuel pour le financement du

programme de paniers de provisions cachères de B'nai Brith. Près de 60 bénévoles travaillent tous les soirs et les fins de semaine précédant la distribution des paniers afin d'offrir ce service. Contrairement à d'autres organismes charitables et programmes alimentaires, il n'y a pas de frais d'administration associés à ce projet. Le programme de paniers de provisions de B'nai Brith est bien établi et il pourrait rejoindre beaucoup plus de familles et de personnes en crise qu'il ne le fait actuellement. Seules les ressources financières de l'organisme limitent la structure organisationnelle du programme en place. Bien que la volonté politique d'appliquer intégralement la législation visant à réduire la faim joue un rôle essentiel dans la lutte pour éradiquer la pauvreté, il demeure nécessaire d'aborder cette question concrètement et sans tarder.

Recommandation :

B'nai Brith presse le gouvernement d'accorder **des aides publiques au programme de paniers de provisions, ce qui permettrait à l'organisation de donner de la nourriture à un plus grand nombre de personnes et de le faire plus souvent dans l'année. Ainsi, moins de personnes dans la province seraient quotidiennement aux prises avec la faim et la pauvreté.**

V. Logement

La question des logements à prix abordable destinés aux personnes, aux familles, aux personnes âgées et aux personnes handicapées est un problème persistant et pressant.

La hausse régulière du prix du logement combinée au manque de logements à prix abordables, en particulier dans des quartiers où vivent un grand nombre de personnes juives pauvres, a créé une situation intenable pour beaucoup. À preuve, un rapport en 2001 révélait qu'un ménage de locataires sur quatre à Montréal – un total de 163 415 ménages – consacrait 50 % ou plus de son revenu au loyer.⁷ Dans le cas des HLM, les listes d'attente comptent quelque 15 000 demandeurs. Comme il se libère environ 2 000 logements par année, l'attente est de plus de 7 ans.⁸

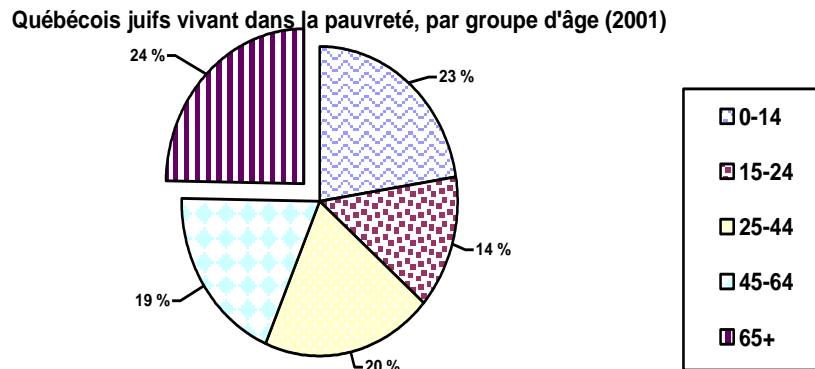
Cette tendance semble se maintenir, puisque les données du Recensement canadien de 2006 révèlent que 245 755 de locataires au Québec consacrent de 30% à 50% de leur revenu au loyer, 116010 y consacrent de 50% à 80% et 87075, plus de 80%. Ces chiffres correspondent aux 35,8% de nombre total de locataires au Québec. Il n'ya donc eu aucun changement significatif en pourcentage ni aucune amélioration depuis 2001 (35,9%).⁹

⁷ Le réseau national sur le logement et l'itinérance. 2001. *Rapport sur le logement et l'itinérance au Canada.*

⁸ Idem

⁹ Statistique Canada, *Recensement de 2006* <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/rt-td/index-fra.cfm>

Nul ne souffre autant de la crise du logement que les personnes âgées juives, chez qui un total de 4 210 personnes (21 % de la communauté juive) vit sous le seuil de la pauvreté selon la dernière analyse des données du recensement disponible.¹⁰



D'après des données tirées de The Jewish Community of Montreal Part IV: The Jewish Poor, série «Analyses» du recensement de 2001

Les personnes handicapées et les personnes âgées démunies figurent parmi les groupes vulnérables aux désavantages économiques. À Montréal, le pourcentage de personnes handicapées parmi les aînés juifs se chiffre à 37,9 %, ce qui inclut 2 140 personnes âgées (10,6 % de la communauté juive) qui sont handicapées et qui vivent seules.¹¹

Dans le cadre de l'engagement de longue date de B'nai Brith Canada à répondre aux besoins de la collectivité, un programme de logement à prix abordable a été établi en 1979 avec l'assistance des trois ordres de gouvernement.

En 2004, la *Résidence B'nai Brith House* a été créée pour répondre au besoin croissant des membres de la communauté juive pour des logements sociaux. Le but de la Résidence B'nai Brith est de fournir des logements aux personnes âgées à revenu faible ou modeste, ainsi qu'à celles ayant une mobilité réduite, vivant des problèmes d'isolation ou étant de santé fragile. Ce projet fournit 85 appartements à une chambre et 10 appartements à deux chambres dans un quartier bien situé à Montréal.

Le besoin pour ce type de logements apparaît évident quand l'on tient compte du fait que sans la moindre publicité ou campagne médiatique, B'nai Brith a reçu plus de quatre demandes pour chaque appartement disponible. L'édifice a été officiellement inauguré en juin 2006 et a atteint un taux d'occupation maximal en quelques semaines à peine. Il existe à présent une liste d'attente de plus de 200 personnes, et des discussions sont en cours à propos de la possibilité de bâtir une autre résidence pour personnes âgées.

¹⁰ Shahrar, Charles and Tobman, Harriet. 2004. The Jewish Community of Montreal Part III: The Jewish Elderly. Série «Analyses» du recensement de 2001.

¹¹ *Idem*

Il aurait été impossible de bâtir la *Résidence B'nai Brith* sans l'assistance du programme AccèsLogis du gouvernement du Québec, sans celle de la Ville de Montréal et sans des dons généreux de bienfaiteurs de B'nai Brith.

Offrir aux personnes âgées à faible revenu des options de logement à prix abordable où elles peuvent vivre en sécurité et de façon autonome réduit fortement la probabilité qu'elles souffrent d'isolation, de malnutrition et de maladie. Maintenir les personnes âgées dans la collectivité réduit aussi le fardeau sur le système de soins de santé en diminuant le risque qu'elles doivent être admises dans des établissements d'aide à la vie autonome ou des maisons de soins infirmiers plus coûteux. En outre, le fait d'offrir des services qui répondent aux besoins religieux et culturels des résidents leur assure une qualité de vie rehaussée qui accroît fortement leur santé émotionnelle et leur bien-être globaux.

Recommandations :

1. B'nai Brith presse le gouvernement du Québec de faciliter la construction de logements à prix abordables en augmentant l'aide financière accessible aux organismes sans but lucratif qui souhaitent entreprendre de tels projets d'aide sociale communautaires.
2. B'nai Brith presse également le gouvernement d'augmenter le nombre d'appartements admissibles aux suppléments de loyer au-delà de la limite actuelle de 50 % en vertu des articles I et II du Programme de suppléments de loyer. Nous croyons que le gouvernement pourrait réduire de beaucoup la gravité de ce problème en offrant des suppléments au loyer pour 75 % ou plus des unités dans des HLM.

Résumé des activités de B'nai Brith Canada

i) Qui nous sommes et ce que nous faisons

Depuis 1875, B'nai Brith au Canada s'est voué activement à la survie des Juifs, à la continuité et l'unité dans le judaïsme. L'organisation fait partie de la grande famille du B'nai Brith International et à ce titre nos membres rallient d'autres membres affiliés à travers cinquante-six pays.

B'nai Brith réunit dans un esprit de camaraderie des Juifs et des Juives au service de la communauté et des plus démunis parmi nous. Voué à combattre l'antisémitisme, le racisme et la discrimination, B'nai Brith est également engagé dans la défense des droits de la personne, au renforcement de dialogues interculturels, la promotion de la paix dans

le monde, ainsi que la préservation de la culture juive et de l'unité au sein de notre communauté.

Par le biais de ses bureaux sur le terrain, B'nai Brith Canada coordonne un réseau national de bureaux régionaux et de loges. B'nai Brith compte des membres dans les communautés suivantes:

ii) Les départements de B'nai Brith Canada

SERVICES BÉNÉVOLES À LA COMMUNAUTÉ

La philosophie de B'nai Brith est incarnée dans le concept de nos Services bénévoles à la communauté, qui sont le pilier même des idéaux de B'nai Brith Canada. Les membres se dévouent à procurer assistance et soutien aux personnes âgées, aux handicapés physiques et mentaux et d'autres personnes dans le besoin. Qu'il s'agisse de livrer des paniers de fêtes à des personnes âgées isolées, de se rendre dans les hôpitaux pour allumer des bougies de shabbat pour les malades ou encore de s'associer à d'autres organisations pour offrir des services vitaux à la communauté, B'nai Brith Canada demeure fidèle à sa devise «Des gens qui aident les gens»

RELATIONS GOUVERNEMENTALES

Le bureau des Relations gouvernementales de B'nai Brith à Ottawa est une voix efficace qui plaide en faveur des causes des droits de la personne et des questions sociales qui préoccupent B'nai Brith Canada. Le bureau assure la liaison entre B'nai Brith et les membres du Parlement, les fonctionnaires, le corps diplomatique et les faiseurs d'opinion résidant dans la capitale nationale. Ce bureau met également en place des programmes de sensibilisation et d'éducation sur les sujets qui ont un impact sur la communauté juive.

LA LIGUE DES DROITS DE LA PERSONNE

La Ligue des droits de la personne est une agence de B'nai Brith Canada vouée à la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et la discrimination. La Ligue réalise ces objectifs grâce à une représentation juridique et législative en matière de droits de la personne, à l'avancement de dialogues interethniques et la formation de coalitions avec d'autres groupes ayant des intérêts communs, et enfin grâce à l'élaboration de programmes d'éducation et de sensibilisation en matière de droits.

La Ligue publie annuellement le 'Rapport sur les incidents antisémites', parraine le 'Dialogue interreligieux pour les femmes' et décerne tous les ans les 'Prix des droits de la personne' aux médias qui se sont distingués par des articles ou émissions reliés au domaine des droits. Le programme "Holocauste et Espoir", coordonné par la Ligue est un voyage d'étude en Allemagne, en Pologne et en Israël, ouvert aux éducateurs et aux étudiants de toutes confessions.

La Ligue des droits de la personne agit également à titre d'organisme consultant en offrant par le biais de son 'Centre d'éducation et de formation' des stages de sensibilisation et d'éducation en matière d'antiracisme, de multiculturalisme, de promotion des droits, de harcèlement et d'équité salariale.

L'INSTITUT DES AFFAIRES INTERNATIONALES

L'Institut des affaires internationales de B'nai Brith a pour mandat de se porter à la défense des communautés juives en péril, et de protester contre les violations des droits de la personne à travers le monde. Composé d'un groupe bénévole d'experts en affaires internationales et de professionnels, l'Institut est l'instrument de réflexion de la communauté, qui se mobilise de façon efficace chaque fois que des problèmes surgissent sur le plan international. L'Institut élabore ses programmes en exerçant une surveillance serrée des médias, par la recherche et l'éducation, et en organisant des missions spéciales d'information dans les pays où les communautés juives pourraient se trouver en difficulté.

LE COMITÉ CANADA-ISRAËL D'AFFAIRES PUBLIQUE (CCIAP)

Le CCIAP a pour mandat de promouvoir des relations canado-israéliennes positives par le biais d'un ordre du jour progressiste impliquant tous les secteurs de la communauté. Le CCIAP, qui travaille conjointement avec l'Institut des affaires internationales, s'est engagé à tenir une série d'assemblées de citoyens chaque année pour susciter l'apport de la communauté sur des questions relatives aux relations canado-israéliennes.

SECTION DES JEUNES ADULTES

Grâce au parrainage de B'nai Brith, de jeunes adultes ont la possibilité de prendre part à diverses activités d'ordre intellectuel, social et politique. 'L'association canadienne des étudiants juifs en droit' procure aux jeunes avocats juifs le forum idéal pour une interaction avec leurs confrères, ainsi que l'occasion de développer des programmes liés autant aux questions légales juives que canadiennes. Le 'Réseau du jeune leadership' est dévoué à la philosophie de B'nai Brith, notamment dans l'engagement envers la communauté, les idéaux des droits de la personne et le développement du leadership par le biais de programmes innovateurs.

LE JOURNAL JEWISH TRIBUNE

Le journal The Jewish Tribune est un bimensuel dont la circulation, toujours en pleine croissance atteint les 75,000 exemplaires. La mission du journal est de prêter une voix crédible aux questions d'intérêt de B'nai Brith Canada et à ses objectifs généraux. À cet effet, cela inclut la publication d'un journal d'actualité qui reflète la grande diversité d'intérêts et d'opinions des Juifs canadiens, et ce par une couverture des nouvelles mais également la publication de textes d'opinion et des articles qui couvrent des sujets à fond.

L'ATHLÉTISME

B'nai Brith Canada offre à ses membres l'occasion de participer à divers événements sportifs. Parmi la gamme de sports offerts, on compte des ligues de baseball, hockey, basket-ball, bowling et volley-ball. Des rencontres sociales et des championnats nationaux bien organisés et hautement compétitifs rassemblent nos membres dans un esprit de fraternité et de camaraderie.

LA FONDATION

La Fondation B'nai Brith du Canada permet le maintien des idéaux de l'organisation en appuyant une grande variété de programmes. Les campagnes de levées de fonds, que ce soit par le biais de campagnes annuelles, de promesses de dons, de dotations, de subventions gouvernementales et non gouvernementales ou les événements spéciaux permettent également le maintien d'un B'nai Brith fort, gage de notre soutien et engagement envers la nouvelle génération de membres. La Fondation est fière d'avoir honoré, E. Hunter Harrison, président-directeur du CN en 2006, Diane Giard, première vice-présidente, Région Québec et Est de l'Ontario, à la Banque Scotia et Jacques Maurice, administrateur chez ScotiaMcLeod, chef des services-conseils en placement du Groupe Gestion privée Scotia, en 2007, de même que Robert E. Brown, président et chef de la direction de CAE inc. en 2008, pour leurs services distingués à la collectivité et leurs contributions extraordinaires au développement de valeurs canadiennes essentielles comme la démocratie et les droits de la personne.